

Le Croisé

Dieu le veut :

CAUSERIE SOCIALE

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

Le comité chargé de faire enquête sur la santé des ouvriers anglais employés à la fabrication des munitions a soumis au ministère dont il relève, en novembre 1915, un rapport très élaboré sur le travail du dimanche.

Les membres du Comité établissent, tout d'abord, que la loi du repos dominical n'est pas observée comme elle devrait l'être, en Grande-Bretagne et cela, surtout depuis le début de la guerre. La cause en est dans les fortes demandes de rendement adressées aux patrons et aussi, remarque le rapport, dans le désir qu'ont eu les ouvriers d'obtenir, par ce moyen, une augmentation de salaire.

Cependant, et malgré la pratique contraire qui tend à se généraliser de plus en plus, les patrons et les ouvriers de la Grande-Bretagne se sont déclarés opposés, pour la plupart, à tout travail du dimanche.

Les patrons n'en veulent pas pour des raisons dont les unes sont d'ordre administratif, les autres d'ordre économique ou bien d'ordre religieux et social.

Ils prétendent que la surveillance des travailleurs n'est pas facile à faire, le dimanche ; qu'elle impose au contremaître des efforts trop sérieux pour qu'il puisse s'en acquitter lui-même et tout seul de façon satisfaisante ; et, enfin, qu'il est difficile de trouver des sous-contremaîtres compétents.

Ils disent, de plus, que le travail du dimanche signifie double paie, augmentation du coût d'exploitation des ateliers, rendement plutôt faible suivi, le reste de la semaine, d'un travail fatigué et irrégulier. Et donc, concluent-ils, le travail du dimanche n'augmente pas la production ; il n'augmente que les charges des employeurs.

Enfin, il existe, reconnaissent les patrons, un sentiment généralement répandu que le repos du septième jour est bon pour le corps et pour l'esprit. — Ils auraient pu ajouter : nécessaire à l'âme qui a des devoirs envers son Créateur et son Rédempteur, et qui a droit d'avoir le temps de les accomplir.